

CEFTER-PACA 05110 Barillonnette
 TEL 04-92-54-24-62
www.cefter-paca.com
cefter-paca@wanadoo.fr

PRESENTATION DU Brevet Fédéral d'Entraîneur Sports Equestres Premier Niveau BFESE 1 CCE

Les compétences du diplôme

- Développer un comportement d'entraîneur approprié à l'évolution en compétition.
- Favoriser l'actualisation des compétences par l'amélioration du niveau technique et pédagogique.
- Développer un enseignement de qualité basé sur des bonnes pratiques respectueuses du bien être des équidés et de la sécurité des licenciés.
- Optimiser la performance en CCE dans le cadre de la formation continue

Le contenu de la Formation

Sous forme d'**UNITES CAPITALISABLES**, la formation se décompose comme suit en 63 h00 en centre de formation

UC Transversales

- UC 1 : Mobiliser les connaissances nécessaires à l'enseignement et au perfectionnement technique au niveau club et Poney niveau équivalent
 UC2 : Analyser une prestation technique, proposer des objectifs et des situations de perfectionnement technique adaptées
 UC3 : Conduite d'une séance de perfectionnement technique dans la discipline

Les modalités d'évaluation

| | |
|---|--|
| UC 1 : Connaissances techniques et réglementaires | Soutenance rapport d'entraînement + vérification des connaissances lors de l'entretien qui suit la présentation Présentation du rapport 15 minutes -Entretien du rapport 10 minutes -Questions connaissances 5 minutes |
| UC 2 Méthodologie et conduite de l'entraînement dans la discipline | Le candidat présente et soutient un rapport au moins 1 mois avant la date de l'examen. Ce rapport de 5 à 10 pages présente un cycle d'entraînement dans la discipline que le candidat a lui-même conduit. L'objectif de ce cycle doit être la préparation à une échéance sportive de niveau Club ou poney dans la discipline concernée. |
| UC3 Conduite d'une séance collective de perfectionnement technique dans la discipline | Conduite d'une séance de perfectionnement dans la discipline, pour 2 couples minimum de niveau Club 2 minimum ou poney 2 minimum, à partir d'un objectif défini et tiré au sort, suivie d'un entretien Préparation du candidat : 30 minutes, Séance : 20 minutes minimum, 30 minutes maximum ; le ou les couples sont préalablement détendus aux 3 allures, Entretien : 10 minutes. Il remet au jury un document de préparation de sa séance à partir de l'objectif tiré au sort. |

Les conditions d'entrée

PRE REQUIS : BEES1 ou BPJEPS AE mention équitation ou Tourisme équestre ; *CQP EAE, CQP ORE, AAE, CQP ASA, BAPAAT* support Poney ou randonnée équestre ou tout autre titre équivalent au sens de l'article L212.1 du code du sport; ou sans de diplôme d'enseignant.

- Encadrement régulier, coaching en compétition club/poney
- **Pièces à fournir** : photocopie diplôme enseignement équestre, Photocopie d'une pièce d'identité ; Licence FFE, CV ; Cheque de paiement
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant ; -
Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

Organisation de la formation

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| Les horaires en centre | 9h-12h et 14h-18h |
|-------------------------------|-------------------|

| | |
|--------------------|--|
| Equipe pédagogique | <p>✓ Responsable pédagogique : <i>Marianne DELPRAT-BEES1 et DEJEPS CCE</i> . Membre de la Commission Régionale de Formation au CRE Provence <i>Charles MARTEAU :DESJEPS</i> ; Entraîneur de haut niveau en CCE ; Formateur BPJEPS et DEJEPS depuis 10ans,</p> |
|--------------------|--|

Le coût de la formation ? Les possibilités de financement ?

COÛT DE LA FORMATION : formation technique et théorique : 945€-

- ✓ Vous êtes salarié, vous pouvez partir en formation grâce à votre CPF, le FAFSEA
- ✓ Vous êtes chef d'entreprise, conjoint collaborateur, cotisant solidaire vous pouvez bénéficier d'une aide de financement par votre fond de formation.

Pour VIVEA, vous devez être à jour de leurs cotisations MSA. ? Je vérifie d'être à jour de mes cotisations VIVEA (payées via la MSA) au 15 janvier de l'année en cours :

Je vérifie via l'application VIVEA, que j'ai encore des droits et que la formation pourra m'être prise en charge.

- ✓ Vous été **travailleur indépendant**, renseigner vous auprès de l'AGEFICE, si vous avez au moins 1 an de cotisation

L'inscription au BFESE

Les dates de la formation en 2019:
63h00 de formation
Démarrage sept 2019

Notre contact : **CEFTER-PACA- Florence DELPRAT -Anne marie GAUTIER**
04.92.54.24.62 Ou cefter-paca@wanadoo.fr